

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_043 : ZA ALBIPOLE – SECTEUR PAE – CESSION DE PARCELLES À
L'ENTREPRISE S.A.S E.B.

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° DEL2019_043 : ZA ALBIPOLE – SECTEUR PAE – CESSIION DE PARCELLES À L'ENTREPRISE S.A.S E.B.

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La société SAS EB (Entreprise Bouat) est une société par action simplifiée à associé unique travaillant dans les domaines de l'électricité et la climatisation. Elle est située à Terssac et est en activité depuis le 04/10/2012. Elle est dirigée par un ancien cadre d'une entreprise bien connue de l'Albigeois, Molinier Dintilhac.

Cette société est actuellement en plein développement, son chiffre d'affaire a progressé de plus de 30% sur un an, et l'entreprise compte désormais neuf salariés, trois personnes ayant été recrutées en 2018. Dans le cadre de ses projets de développement, le gérant envisage de créer cinq emplois supplémentaires au cours des cinq prochaines années.

Le chef d'entreprise a démarré son activité dans des locaux personnels à Marssac qui se sont rapidement avérés être trop exigus, ce qui l'a incité par la suite à installer ses bureaux sur la commune de Terssac, chemin de Clairefont.

Monsieur Jean Michel Bouat souhaite pouvoir trouver des locaux à même d'absorber sa croissance, et également regrouper son atelier-entrepôt et ses bureaux dans un même site. Il a contacté l'Agglomération qui lui a présenté plusieurs possibilités. Son choix s'est arrêté sur le lot n°5 de la ZA Albipôle – secteur Jean Thomas Vedel (PAE).

Il s'agit de la parcelle AK N°191 d'une surface de 2 725 m² où il construira dans un premier temps un atelier de 350 m² et ses bureaux pour une surface de 110 m². Il envisage de faire une extension dans les années à venir si son développement se déroule comme prévu.

Le prix de vente de cette parcelle proposé à 25 € HT/m², TVA en sus, est conforme à l'évaluation des domaines en date du 14/02/2019. Elle correspond à une recette d'un montant de 68 125 € HT. Comme pour toute implantation sur le PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble), la société devra s'acquitter également d'une participation d'urbanisme qui avait été instaurée par délibération en date du 19/12/2002. Cette participation s'élèvera à 23 405 € , sur la base d'une construction de 450 m².

Il vous est demandé d'approuver la cession du lot n°5 de la ZA Albipôle, secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une surface du 2 725 m² au prix de 25 € HT/m² TVA en sus à la SAS EB (Entreprise Bouat) ou à toute personne morale s'y substituant, pour son projet de développement sur le territoire Albigeois.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 14 février 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 mars 2019,

CONSIDÉRANT, au regard de sa compétence en développement économique, l'intérêt du projet pour l'économie du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 1 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE

APPROUVE la cession du lot n°5 de la ZA Albipôle (parcelle AK n°191), secteur Jean Thomas et Vedel (PAE) d'une surface de 2 725 m² sous réserve d'arpentage à la SAS EB (Entreprise Bouat) ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

FIXE le prix de cession à 25 € HT/ m² TVA en sus, soit un montant de 68 125 € HT TVA en sus pour une surface estimée à 2 725 m² avant arpentage.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL